

**Jeunes en situation de grande vulnérabilité  
Le gouvernement doit encore tenir ses promesses.**

*Bilan intermédiaire de la recherche-action sur le Contrat engagement jeune en rupture : un dispositif pertinent pour une mise en œuvre perfectible*

Le Contrat d'Engagement Jeune dans sa version « classique » est un parcours visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes ni en formation, ni en études, ni en emploi durable -via un accompagnement adapté accompagné d'une allocation mensuelle. De nombreux acteurs – dont la Fédération des acteurs de la solidarité – ont porté à la connaissance des services de l'Etat œuvrant sur le CEJ le constat d'une fréquente exclusion des jeunes en situation de précarité des dispositifs qui leurs sont pourtant dédiés. Afin de permettre que ce public puisse bénéficier du CEJ et de prévenir les ruptures de parcours, le gouvernement a élaboré un cadre permettant la création de solutions spécifiquement dédiées aux jeunes les plus précaires. Pour construire des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, des appels à projets régionaux ont été lancés à destination des associations accompagnant les jeunes les plus précaires.

**En 2023, La FAS a lancé auprès de ses adhérents une recherche-action sur la mise en œuvre du CEJ dans sa version spécifiquement dédiée aux jeunes dits « en rupture » (CEJ-JR).** Ce travail associant les parties prenantes du dispositif se concentre sur trois axes d'analyse :

1. Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations ;
2. les pratiques professionnelles ;
3. les effets qualitatifs sur les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR. Cette recherche-action s'effectue avec l'ANSA qui livre aujourd'hui son rapport intermédiaire.

Ce rapport intermédiaire montre que le **CEJ-JR se révèle être une opportunité inédite pour le développement des coopérations territoriales en faveur de l'insertion des jeunes.** Le rapprochement des acteurs de terrain contribue notamment à lier et à enrichir leur capacité d'accompagnement. Cette coopération et cet enrichissement de pratiques d'accompagnement permettent alors aux professionnels de se recentrer sur leur cœur de métier : l'accompagnement social global reposant sur le respect de l'adhésion du jeune, sa temporalité, ses besoins et ses aspirations.

Cependant, le rapport avance des éléments contrastés, notamment sur la temporalité du dispositif, ainsi que sur sa gouvernance territoriale et son pilotage opérationnel. Ces imperfections **complexifient le travail de terrain auprès des jeunes, dont les besoins d'accompagnement peuvent nécessiter un accompagnement plus soutenu ou plus long** que prévu initialement.

Au regard de ces premiers éléments, **la FAS appelle à la pérennisation du dispositif et dresse une série de recommandations, afin que le CEJ-JR puisse atteindre pleinement les objectifs fixés par les pouvoirs publics.** Parmi ces recommandations, l'assouplissement du délai de carence avec le Service public de l'emploi, le déclenchement de l'allocation dès l'entrée en parcours CEJ-JR et l'augmentation de celle-ci ou encore la généralisation d'instances locales de gouvernance et de pilotage.

Les résultats définitifs sont attendus pour la fin d'année 2024 et alimenteront le plaidoyer de la FAS à l'occasion des débats budgétaires.

---

### Contact presse :

Charlotte Abello, chargée des relations médias : [charlotte.abello@federationsolidarite.org](mailto:charlotte.abello@federationsolidarite.org) – 06 17 80 03 52.

### À propos de la Fédération des acteurs de la solidarité

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médicosocial ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations. [www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)